

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. FIORONI Stéphanie

Pouvoirs de : Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Achat d'électricité : Participation à un groupement de commandes avec le syndicat TE05 SyME 05

N°20240910-20

Rapporteur : Mme Feutrier Lucie

Annexe : convention constitutive du groupement

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre a attribué son marché de fournitures d'électricité à EDF pour la période du 01/04/2023 au 31/12/2025.

Le Syndicat Mixte D'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) et le Syndicat d'Énergie des Hautes-Alpes (TE05-SyME05) ont constitué un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité énergétique dont le SMED13 est le coordonnateur.

La commune de Guillestre pourrait adhérer à ce groupement de commandes pour la fourniture d'électricité des bâtiments et équipements.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT que la commune de Guillestre a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture d'électricité,
- de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité énergétique,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte D'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) et le Syndicat d'Énergie des Hautes-Alpes (TE05-SyME05) ont constitué un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité énergétique dont le SMED13 est le coordonnateur ;

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte D'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) et le Syndicat d'Énergie des Hautes-Alpes (TE05-SyME05) en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs ;

CONSIDERANT que la commune de Guillestre, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes ;

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

VU le Code de l'Energie ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention constitutive jointe en annexe ;

VU l'avis du bureau du 2 septembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Guillestre au groupement de commandes précité pour :
 - l'acheminement et de fourniture d'électricité,
 - des besoins de travaux, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département ;
- **PREND ACTE** que le Syndicat de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Guillestre et ce sans distinction de procédures ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Guillestre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 16 septembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 16 septembre 2024

Publié le : 16 septembre 2024

